

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation
du Centre national d'administration de la solde gendarmerie du Blanc (Indre)**

NOR : INTJ1934879A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3225-4;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre);

Vu l'avis du comité technique de la gendarmerie nationale en date du 28 novembre 2019,

Arrête:

Article 1^{er}

Le Centre national d'administration de la solde gendarmerie est chargé de l'appréciation et de la détermination des droits à solde des militaires de la gendarmerie nationale.

À ce titre, il veille à l'application des directives de la direction générale de la gendarmerie nationale, ainsi qu'à la fiabilisation des données de la solde et met en œuvre le contrôle interne métier solde.

Article 2

Le Centre national d'administration de la solde gendarmerie est organiquement rattaché au commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le Centre national d'administration de la solde gendarmerie est placé sous le commandement d'un officier supérieur de la gendarmerie.

Article 4

Pour l'exercice de ses attributions, le Centre national d'administration de la solde gendarmerie est constitué:

- d'un bureau expertise contentieux communication et formation;
- d'un bureau pilotage et contrôle interne de niveau 2;
- d'un bureau soutien ressources humaines;
- des services experts des ressources humaines de Bordeaux, Le Blanc et Rennes.

Il exerce en outre une autorité fonctionnelle sur le service d'information aux administrés de la solde gendarmerie du Centre national d'assistance aux utilisateurs.

Article 5

L'arrêté du 13 novembre 2017 portant création du Centre national d'administration de la solde gendarmerie est abrogé.

Article 6

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général d'armée, directeur général
de la gendarmerie nationale,*
C. RODRIGUEZ